



# CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

01437

*Saint-Pierre, le* 05 SEP. 2011

**CNPMEM**  
**Monsieur Pierre-Georges DACHICOURT**  
**134, avenue de Malakoff**

**75116 PARIS**

Monsieur le Président,

La filière halieutique de Saint-Pierre et Miquelon a connu des années fastes. Mais depuis 1992, l'industrie qui constituait notre raison d'être dans cette partie du monde a connu des heures sombres après avoir pâti successivement d'une décision réduisant à rien la ZEE française dans cette région, et d'un moratoire sur la morue, espèce ô combien emblématique pour ce territoire.

Depuis, les dispositifs d'aides mis en place n'ont jamais réellement permis à cette filière de sortir de l'ornière. L'Etat a pendant de nombreuses années instauré par voie de convention avec INTERPECHE, la principale société de pêche du territoire, un soutien public à l'activité qui ne s'est pas révélé suffisamment incitatif. En 2008, le gouvernement a décidé de mettre un terme à ce mécanisme de soutien espérant que l'actionnaire principal PESCANOVA prenne ses responsabilités. Cette opération s'est finalement soldée par le dépôt de bilan d'INTERPECHE qui a été reprise en avril 2009 par une société locale à majorité Canadienne. Après deux années d'existence et de soutiens publics importants cette société vient d'être mise en liquidation judiciaire sans espoir d'une quelconque reprise, plongeant ainsi la filière locale dans une situation que nous aurions tous souhaité ne pas voir arriver.

Sur Miquelon, à partir du moment où fin 2008 la nécessité de conserver un pôle pêche a été actée par les acteurs politiques locaux et l'Etat, un projet d'exploitation dynamique a vu le jour avec des perspectives intéressantes. Pour autant, ce dernier nécessite un soutien particulièrement important des pouvoirs publics, et ce, essentiellement en matière d'aides à l'investissement.

Au vu des difficultés structurelles que rencontre la filière pêche sur l'archipel, les pouvoirs publics ont réagi afin de contribuer à la refonte nécessaire de notre industrie. C'est ainsi que la Ministre en Charge de l'Outre-Mer a demandé, fin juin, qu'il soit désigné un expert qui accompagnerait la restructuration du secteur. Le Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux a désigné M. Alain BERGER afin de mener à bien cette tâche. La lettre de mission de M. BERGER, fixée par le Gouvernement, est jointe au présent courrier.

Localement, je viens en tant que Président Directeur de la SODEPAR (SEM de développement économique et d'aménagement) de désigner deux experts complémentaires à la mission de l'Etat. Vous trouverez également leur lettre de mission jointe à la présente.

A l'occasion d'une première réunion de travail sur la filière sous l'égide de M. BERGER, le 30 juin 2011, quatre groupes de travail ont été constitués :

1. Aides du Conseil Territorial et fiscalité de la filière (Pilotage Conseil Territorial),
2. Structuration des acteurs (Pilotage CACIMA),
3. Accès aux marchés (Pilotage Conseil Territorial),
4. Quels produits travailler ? (Pilotage CACIMA)

La Collectivité Territoriale a tenu sa première réunion le 19 juillet dernier, sur les aides accordées au secteur. Si ce groupe de travail nous a apporté certains enseignements, nous nous sommes surtout rendu compte que la filière manquait cruellement d'une structuration viable des producteurs, base sans laquelle aucun effort d'accompagnement ne pourra porter ses fruits.

Les pêcheurs doivent pouvoir défendre et représenter leur profession à terre. Aussi, J'ai invité les producteurs à se structurer rapidement bien qu'ayant à l'esprit que les instances dédiées, type Comité des Ressources Halieutiques, soient actuellement en « sommeil ».

J'avais déjà évoqué avec vous la possibilité de votre venue sur le territoire sans penser que celle-ci pourrait revêtir une telle importance pour le secteur.

En effet, il me semble important que l'on puisse impulser auprès des pêcheurs la nécessité et l'envie de se fédérer et de se structurer. Le CNPM peut, me semble-t-il nous aider sur cette question. C'est pourquoi, j'aimerais vous inviter à venir à la rencontre des acteurs locaux de la filière dans un cadre que nous pourrions définir ensemble.

Je serai en mission à Paris la semaine 37 et suis à votre disposition pour un entretien sur cette question.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

*Cordialement*  
**Le Président,**  
  
**Stéphane ARTANO**

